



UNIVERSITE OUAGA II

UNITE DE FORMATION ET DE
RECHERCHE EN SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

12 BP 417 OUAGADOUGOU 12
TEL: (00226) 25 30 70 64/65 FAX: 25 30 72 42

Ouagadougou, le 15 septembre 2017

00151

Appel à candidatures pour le recrutement d'étudiants en Masters II recherche en Droit Privé Fondamental, en Droit Public Fondamental et en Droit International Public

Le Président de l'Université Ouaga II informe le public (Etudiants et Professionnels) de l'ouverture pour la rentrée 2017-2018 de tests de recrutement d'étudiants dans les **Masters Recherche en Droit Privé Fondamental, en Droit Public Fondamental et en Droit International Public** de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques et Politiques (UFR-SJP).

Ces formations sont ouvertes aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent à la **Maîtrise en Droit** et se dérouleront en deux semestres.

❖ Composition du dossier de candidature

Les candidats doivent déposer au Secrétariat du Directeur Adjoint ou au bureau de la scolarité de l'UFR/SJP sis salle 3 (*Voir Mme TOUGOUMA*), un dossier de candidature comprenant:

- Une demande de candidature non timbrée adressée au Président de L'Université Ouaga II et indiquant les coordonnées de contact (numéro de téléphone, adresse e-mail);
- Le plan détaillé des études antérieures (cursus universitaire) ;
- Un relevé de notes des années de licence et de maîtrise (si les notes ne sont pas indiquées sur 20, l'équivalence de telles notes sur 20 est exigée)
- Une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de succès de la licence et/ou de la maîtrise;
- Une lettre de motivation exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat;
- Une copie légalisée d'un document officiel d'identité (Passeport, Carte nationale d'identité...).

[Signature]

En plus des pièces ci-dessus énumérées, les non nationaux autres que les ressortissants des pays de l'UEMOA devront joindre deux (02) recommandations d'enseignants de leur Faculté ou UFR d'origine.

❖ **Conditions de recrutement**

- **Présélection sur dossier** : avoir une moyenne de 11/20 résultant de l'addition des moyennes de 3^e et 4^e années ou, pour les étudiants en cours d'obtention de leur maîtrise, avoir une moyenne de 12/20 en 3^e année (pour ces derniers, la validation de la candidature est subordonnée à l'obtention de la maîtrise avant le 1^{er} décembre 2017 début des cours).
- **Sélection par un test écrit**. Le test écrit des candidats présélectionnés portera sur l'une des épreuves suivantes :

✓ **Master Recherche en Droit Privé Fondamental :**

- Théorie Générale des Obligations (TGO) ;
- Droit des Personnes et de la Famille (DPF) ;
- Droit Commercial (D.Com).

✓ **Master Recherche en Droit Public Fondamental**

- Droit Constitutionnel (D.C.) ;
- Droit Administratif (D.A.) ;
- Finances Publiques (F.P.).

✓ **Master Recherche en Droit International Public**

- Droit Constitutionnel (D.C.) ;
- Droit International Public Général (D.I.P.) ;
- Droit Communautaire (D.C.).

❖ **Calendrier de recrutement**

Le recrutement s'effectuera suivant le calendrier suivant :

Date limite de dépôt des dossiers	13 octobre 2017
Résultats de la présélection sur dossier	20 octobre 2017
Test écrit	27 octobre 2017
Résultats de la sélection	10 novembre 2017

❖ **Nombre de places disponibles**

Le nombre de places disponibles pour :

- Le Master recherche en droit international public est de **30** étudiants ;
- Le Master recherche en droit public fondamental est de **30** étudiants ;
- Le Master recherche en droit privé fondamental est de **50** étudiants.

❖ Coût de la formation

Le coût de la formation comprend des frais académiques et des frais pédagogiques (ou de laboratoires)

Les frais académiques (inscription) s'élèvent à :

- 15.000 F. CFA pour les burkinabè et les ressortissants des pays de l'UEMOA inscrits en régime étudiant ;
- 50.000 F.CFA pour les burkinabè et les ressortissants des pays de l'UEMOA inscrits en régime salarié ;
- 250.000 F.CFA pour les étudiants et salariés hors UEMOA.

Les frais pédagogiques sont fixés à 300.000 F.CFA pour toutes les catégories de personnes prenant part à la formation.

Les étudiants non à jour du paiement des sommes dues, 4 mois après le début des enseignements, se verront purement et simplement rayés des listes des Masters.

Le Président



Pr Stanislas OUARO

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques